

LE CHÈQUE NUMÉRIQUE POUR UN COMMERCE CONNECTÉ BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE DE 1 500 € DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

**Artisans et commerçants franciliens,
vous avez moins de 10 salariés et vous souhaitez booster vos ventes,
attirer et fidéliser la clientèle, rester compétitifs...?**

La Région peut vous verser jusqu'à 1 500 €.

TYPES DE DÉPENSES ÉLIGIBLES

- > Logiciel de gestion
- > Publicité en ligne
- > Campagne promotionnelle
- > Achat de mots-clés
- > Application de fidélisation
- > Création de site Internet
- > Référencement
- > Frais d'hébergement
- > Vente en ligne
- > «Click and collect» ...

DÉMARCHES

1. Évaluez en 5 minutes votre situation numérique grâce à un autodiagnostic en ligne :
 - de la CCI dédié aux commerçants sur **laboutic.fr**
 - de la CRMA dédié aux artisans sur **autodiagnostic-numerique.crma-idf.com**
2. Consultez le guide téléchargeable pour vous aider à choisir les solutions adaptées à vos besoins : **www.iledefrance.fr/cheque-numerique**

3. Réunissez les pièces nécessaires : un extrait Kbis ou DI, une attestation de régularité fiscale et sociale, un RIB, l'autodiagnostic, les pièces justificatives des dépenses que vous envisagez (ex : grille tarifaire)
4. Déposez votre demande d'aide sur **mesdemarches.iledefrance.fr**

Après examen de votre demande, un avis de décision vous sera transmis dans les 3 semaines. Les dépenses ne peuvent être engagées qu'après réception de cet avis de décision.

MONTANT DE MES DÉPENSES	⇒	MONTANT DU CHÈQUE
À partir de 300 €	⇒	150 €
À partir de 600 €	⇒	300 €
À partir de 900 €	⇒	450 €
À partir de 1 200 €	⇒	600 €
À partir de 1 500 €	⇒	750 €
À partir de 1 800 €	⇒	900 €
À partir de 2 100 €	⇒	1 050 €
À partir de 2 400 €	⇒	1 200 €
À partir de 2 700 €	⇒	1 350 €
À partir de 3 000 €	⇒	1 500 €



Toutes les infos sur :
www.iledefrance.fr/cheque-numerique

Pour toute question :
aides.economiques@iledefrance.fr